

Soumissions en retard :—

1. J. Y. Gilmour, clôtures en fil métallique.
2. "B." I. G. Baker et Cie., bœuf.

L. VANKOUGHNET, S. M.

21 avril 1884.

MÉMOIRE.—Le soussigné a pris connaissance de la lettre ci-jointe de A. Harris, fils et Cie et a l'honneur d'exposer, généralement, que par suite de l'expérience acquise en demandant des soumissions pour les instruments aratoires et de la manière dont les contrats ont été remplis pendant les dernières cinq années, et a été constaté que le terme "semblable à" quelque article de fabricants bien connus était trop vague pour l'employer quand il s'agit de demander spécialement des instruments destinés à certaines fins déterminées du service, et qu'il ne peut aucunement servir de guide aux agents des sauvages qui reçoivent la marchandise dans les territoires. Il y a peu d'hommes parmi ceux qui s'occupent de la fabrication ou de la vente des instruments aratoires qui ne croient pas, et ne veulent pas faire croire aux autres, que les machines et instruments qu'ils vendent sont les meilleurs qu'il y ait au pays, et il est difficile, même pour un expert, de juger de la qualité des machines ou des instruments sans en faire l'épreuve, ce qui ne peut avoir lieu que lorsque l'agent a reçu les articles. Si après cette épreuve il est constaté qu'ils n'ont pas la qualité voulue et ne fonctionnent pas d'une manière satisfaisante, il est alors trop tard pour obtenir justice—du moins le département ne l'a jamais pu.

En conséquence le département, pour se protéger, a dû spécifier le modèle particulier et le nom du fabricant des différents instruments dont il avait besoin.

Le choix des modèles et des fabricants a été accidentel. Il a été employé à diverses époques, sur les réserves des territoires, différentes machines et instruments, et l'expérience a indiqué quels étaient ceux qui convenaient le mieux au pays, et ce sont les modèles qui ont été choisis. Dans certains cas il est arrivé qu'aucun des instruments ou machines en usage ne donnait pour une cause ou un autre, entière satisfaction, et alors le département a choisi le modèle d'un autre fabricant après avoir cependant dûment consulté des gens du métier. C'est ainsi par exemple qu'on avait d'abord adopté le wagon "Speight." Par suite de retards dans l'expédition les wagons qui devaient être livrés en 1882 ne parvinrent à leur différentes destinations qu'en 1883. Le soussigné a constaté que bien qu'ils portassent la marque wagon "Speight" ils n'étaient pas conformes au devis contenu dans le cahier et étaient sous plusieurs rapports de qualité inférieure. Pour ces raisons on a voulu essayer cette année d'un changement, et le wagon "Chatham" a été choisi parce que le soussigné en avait eu plusieurs dans les territoires. Ces wagons étaient non seulement de bonne fabrique mais donnaient de plus satisfaction à tous ceux qui les possédaient. Le devis de ce wagon a été inséré dans le cahier des marchandises dont la fourniture devait se faire à l'entreprise.

*Faucheuses.*—La faucheuse "Toronto" a donné la plus grande satisfaction au département et il ne peut y avoir de raisons de le changer pour une autre, et il n'est pas désirable d'avoir différents modèles d'une même machine parce qu'il y a confusion lorsqu'il faut en renouveler certaines parties. La même remarque s'applique aux moissonneuses et rateaux à cheval.

*Herses.*—"La herse en fer flexible de Collard" a été adoptée, il y a trois ans, et a donné pleine satisfaction. Cette herse est fabriquée à Gananoque, Ontario.

*Charrues.*—Bien que les demandes de soumissions, l'année dernière, aient mentionné spécialement la "John Deere," la compagnie de la Baie-d'Hudson lui a substitué la charrue "Wilkinson." Lors d'une visite que le soussigné a faite à Battleford, en 1883, on a fait l'essai d'une de ces charrues sur la ferme de l'école d'industrie. Pendant quelque temps tout alla bien, mais il fut ensuite constaté que l'oreille et la pointe de cette charrue étaient d'une trempe douce, et pour cette raison elle ne faisait pas l'affaire du département. En conséquence, il a été jugé préférable de s'en tenir à une charrue qui avait pleinement donné satisfaction. Le département s'est efforcé, depuis la nomination des instructeurs d'agriculture, en 1879, d'employer des charrues